

# Mairie La Nouvelle Les Lure

---

## Décisions du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

**Programme de travaux forestier 2020** : Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux travaux forestiers établi par l'ONF concernant l'ouverture et cloisonnement sylvicole sur la parcelle 11 r pour un montant de 847,70 TTC.

**Déneigement des voiries communales** : Renouvellement de la convention de déneigement des 4,416 kms de voies communales confiée à Patrick Vauchot au tarif de 150 € HT le passage.

**Convention** : avec la Communauté de Communes du Pays de Lure pour la réalisation des prestations de services concernant la gestion du fonds communal d'archives contemporaines, moyennant une participation financière de 1 086 €.

**Remboursement du sinistre** : foudre d'août 2019 sur chaudière du logement du R D C ; l'assurance GROUPAMA a procédé au remboursement de la facture franchise déduite, soit un montant de 919,50 €.

**Cession du presbytère co-paroissial** : Le Maire rappelle la réunion du 7/12/2018 concernant la cession du presbytère suivant l'estimation du service des domaines au prix de 100 000 €. La commission réunie le 22 juin 2019 a entériné le projet de Mme CARAVATI Mayline et fixe le prix de vente à 100 000€, les frais d'actes restent à la charge de l'acquéreur et que conformément au décret du ministère de l'intérieur et des cultes du 28/12/1910, 18% du prix de vente seront reversés à la commune de La Nouvelle Les Lure.

**Création d'une commission Syndicale** : pour la gestion des biens issus de la fabrique de l'église de Saint-Germain qui regroupera les communes de Froideterre, Lantenot, La Nouvelle-les-Lure et Saint-Germain et concernera la gestion de l'église, des cimetières et des abords. La commission Syndicale sera composée de 3 membres délégués par Commune issus de leur Conseil Municipal.

**Stérilisation des chats errants** : La convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune est validée par 30 millions d'amis pour 12 chats pour l'année 2020 ; Le reste à charge de la commune est estimé à 420 € pour l'année 2020. Une bénévole a répondu à notre recherche en la personne de Madame Angélique MICHAUD impasse de l'Aviation

# Mairie La Nouvelle Les Lure

---

**Devoir de recherche d'amiante dans les archives Communales** : Par courrier du 24/09/2019, Monsieur le Préfet du Département informait le Conseil municipal de la prise en compte du risque amiante dans les archives Communales et de réaliser un dossier technique amiante (DTA) dont les bâtiments qui ont abrité les archives sont antérieurs au 1 juillet 1997. Suite à la visite réalisée le 16/10/2019 par le Directeur des Archives Départementales, nous devons transférer au Département les archives d'état civil antérieures à 1900 après avoir réalisé la recherche d'amiante sur nos documents par une société agréée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents et avenants se référant à cette décision.

## **Tarifs des locations :**

<u>Atelier de distillation</u> :	Personnes du village :	15 €
	Personnes de l'extérieur :	25 €
<u>Salle polyvalente</u> :	Personnes du Village :	95 €
	Personnes extérieures :	160 €

Electricité (le KW) : 0,25 €, vaisselle : 0,40 €, Ordures ménagères : 15 €

Arrhes de réservation : Personnes du village : 40 € ; extérieurs : 80 €

Cautions pour les personnes de l'extérieur : 185 €

## **Location Chasse :**

ACCA de La Nouvelle-Les-Lure : 35 €

## **Vente d'herbe :**

- Prés « La Charme » 2 ha à 20 €/ha attribuée à Y. Ayrault ;
- Terrain en bordure de la zone AREMIS 6 ha à 20 €/ha attribuée à P. Vauchot ;
- Petite parcelle à l'arrière des Bâtiments Communaux attribuée à J.-L. Laroyenne pour un forfait de 20 € ;
- Place de retournement, impasse du Saulcy attribuée à M. Cyril Regnier moyennant un forfait de 20 €, pour la présence de ses chevaux.